

**Partenariat** des **OSCO**  
pour **l'efficacité du développement**

# eBULLETIN

Le Partenariat des OSC est une plateforme ouverte qui unit les voix des OSC du monde entier sur la question de l'efficacité du développement.

## CONTENU

### Mai - Juin 2016

- 1 Secrétariat global:  
L'universalisation de la CED
- 2 Secrétariat global:  
Réunion générale de tous  
les secrétariats
- 3 Migration, diasporas  
et coopération pour le  
développement
- 4 Forum inaugural  
du financement du  
développement
- 5 Histoires des Régions
- 6 Histoires de secteurs
- 7 Bulletin de la communauté

# Universalisation de la coopération efficace au service du développement

**Le POED organise une séance expérimentale sur l'universalisation de la coopération efficace au service du développement lors des JED**

## **Secrétariat global**

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter : [secretariat@csopartnership.org](mailto:secretariat@csopartnership.org)*

L'universalisation de la coopération efficace au service du développement (CED) a été le thème central de la séance expérimentale de réflexion collective du POED qui s'est tenue le 16 juin dernier à Bruxelles, en Belgique, dans le cadre des Journées européennes du développement. L'universalisation de la CED est une approche qui vise à ce que les politiques adoptées à l'échelle mondiale sur la coopération pour le développement bénéficient réellement à la population sur le terrain, tout en veillant à ce que les problèmes de la population et la situation sur le terrain soient bien reflétés et pris en compte dans l'élaboration des politiques mondiales. Elle vise aussi l'établissement de partenariats efficaces en mesure de fournir des résultats. Ce principe, qui repose sur des méthodes participatives liées aux partenariats et à l'appropriation démocratique, encourage la responsabilité mutuelle des partenaires à être efficaces et à rendre des comptes à la population concernant les résultats obtenus. L'universalisation de la CED renforce les exigences relatives à la responsabilité de tous les acteurs du développement qui souhaitent intervenir au nom de la population, tels que les gouvernements, les OSC et autres, de rendre des comptes à la société quant aux résultats de leurs interventions. Le cadre rappelle également aux acteurs du développement de donner aux populations pauvres et marginalisées les moyens de faire valoir leurs droits.

La cadre de l'universalisation de la CED repose sur quatre principes : (1) appropriation démocratique du pays, (2) accent mis sur les résultats du développement, (3) partenariats de développement inclusifs, et (4) transparence et responsabilité mutuelle, conformément avec d'autres engagements convenus à l'échelle internationale relatifs aux droits de l'homme, au travail décent, à l'égalité des sexes, à la viabilité environnementale et au handicap. Ce sont là les pierres angulaires du Partenariat de Busan, le document final du quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan en 2011.

En particulier, l'universalisation de la CED cherche à aborder des enjeux cruciaux, tels que la responsabilisation des parties prenantes à l'égard des engagements qu'elles ont pris depuis les réunions d'Accra, de Paris et de Busan, tout en aspirant à atténuer les effets négatifs (1) de l'affaiblissement du rôle des États en tant que détenteurs d'obligations, (2) du rétrécissement de l'espace offert aux organisations de la société civile et (3) du rôle non réglementée du secteur privé dans la coopération au développement.



Aux côtés de Chris Burns, de Burnstorm Communications, en tant que modérateur, le POED a invité cinq intervenants issus de plusieurs organisations actives dans le domaine du développement à souligner la nécessité pour les partenaires de développement d'honorer leurs engagements, et de veiller à ce que leur coopération au développement se traduise effectivement par des résultats qui favorisent un véritable développement.

La première séance, portant sur les « affaires en suspens », a été animée par Tetet Lauron, co-présidente du POED, et Rosalinda Bento Pais, de la Commission européenne (CE). Elle a principalement porté sur la manière dont le travail inachevé depuis les déclarations de Paris et de Busan peut être mis en rapport avec le Programme 2030, et dont les expériences de la population et des parties prenantes sur toutes les formes de la coopération pour le développement peuvent contribuer à enrichir les discussions sur l'universalisation de la CED. Tetet a mentionné qu'un certain nombre de pays donateurs étaient revenus sur leurs engagements à fournir une aide publique au développement (APD) aux pays en développement, tandis que Rosario a souligné la difficulté de l'application du principe de responsabilité et les problèmes engendrés par les changements de gouvernements. Elles ont toutes deux fourni des exemples de répercussion, positive ou négative, de la coopération au développement sur la population dans les pays concernés. Tetet, qui vient des Philippines, a expliqué comment l'APD accordée à son pays a été utilisée pour alimenter les agressions du développement contre la population. Dans certaines provinces des Philippines, les projets de développement se déroulant sous l'auspice de l'APD et des investissements privés entraînent en effet un pillage des ressources et le déplacement des peuples autochtones et des paysans.

La deuxième séance, qui portait sur « l'évolution des tendances », a étudié l'impact de la CED sur le Programme 2030 et la résolution des problèmes de la population sur le terrain. Joan Lanfranco, de la Confédération syndicale internationale, a passé en revue le rôle de la société civile, notamment des syndicats, en tant qu'agents de liaison entre les projets de développement et les groupes locaux. Cornelius Hacking, de l'équipe de travail sur l'efficacité des OSC en matière de développement et l'environnement favorable aux OSC a rappelé (1) qu'il a fallu attendre le forum de Busan en 2011 pour que le rôle de la société civile en tant qu'acteur indépendant du développement soit reconnu, (2) que le concept d'environnement favorable reconnaît l'importance de la contribution des OSC au développement, et (3) que la CED débute par l'instauration d'un environnement favorable et que son universalisation signifie qu'elle doit faire partie du Programme 2030, y compris du cadre des indicateurs. Pedro Guzman, de la Coalition populaire pour la souveraineté alimentaire, a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour (1) offrir aux pays en développement le potentiel créatif nécessaire pour trouver des solutions à leurs problèmes de développement, (2) accomplir le Programme 2030, et (3) renforcer en fin de compte la coopération internationale pour le développement.

Les discussions en table ronde ont renforcé l'idée selon laquelle la coopération pour le développement ne peut être efficace que s'il existe un environnement favorable et un développement inclusif qui promeut la responsabilité et la transparence de tous les acteurs concernés. L'universalisation de la CED implique que tout le monde doit œuvrer d'un élan commun à l'intégrer au niveau national et international, en commençant par l'inclure dans le Programme 2030.

Outre la séance expérimentale, le POED a également tenu un stand sous le thème « Faire en sorte que la coopération pour le développement bénéficie à la population ». Ce stand a servi à promouvoir le travail actuel du POED l'universalisation de la CED et à lancer en douceur un test de responsabilisation des OSC. Ce test est une initiative du POED, élaborée par le groupe de travail sur l'efficacité des OSC en matière de développement. Il a été conçu en tant qu'outil d'autoévaluation permettant aux OSC de mesurer leur propre mise en œuvre des Principes d'Istanbul sur l'efficacité des OSC en matière de développement.

# Le POED aux JED



**Le POED organise d'affilée une  
réunion du Comité de coordination  
et la première réunion générale  
de tous les secrétariats de la  
plateforme, à La Hague**

# Réunion générale de tous les secrétariats

*Pour en savoir plus, veuillez contacter  
[secretariat@csopartnership.org](mailto:secretariat@csopartnership.org) et  
[membership@csopartnership.org](mailto:membership@csopartnership.org)*

Les membres du Comité de coordination (CC) du POED se sont réunis à La Hague, aux Pays-Bas, pour la neuvième réunion du CC, du 20 au 22 juin 2016. Cette réunion était importante pour parachever le processus de planification stratégique du POED, s'accorder sur les priorités de plaidoyer de la plateforme et poursuivre les préparatifs du POED en vue de la seconde réunion de haut niveau du PMCED. Outre les membres du CC, les coordonnateurs régionaux, les responsables des groupes de travail et les membres du groupe restreint du POED pour la HLM2 ont également assisté à la réunion.

## **Première réunion générale de tous les secrétariats**

Pour la première fois, les coordonnateurs et points focaux des régions, secteurs et groupes de travail du POED se sont réunis à La Hague, aux Pays-Bas, à l'occasion de la réunion générale de tous les secrétariats du POED, du 22 au 24 juin 2016. Cette réunion a été animée par les membres du Secrétariat global et visait à discuter en détail des accomplissements, des bonnes pratiques et des enseignements tirés, ainsi que des défis rencontrés dans la mise en œuvre des programmes du POED parmi les secteurs constitutifs.

Les discussions qui se sont tenues dans le cadre de cette réunion relevaient des différents domaines de travail du POED, avec des contributions des membres compétents du personnel du Secrétariat global et des séances complémentaires de travail de groupe pour recueillir les expériences et les recommandations de chaque unité de mise en œuvre. La séance sur les programmes du POED, dirigée par Amy Padilla, responsable du programme du POED financée par la CE, a tout particulièrement contribué à répondre aux particularités et aux synergies du programme d'action de la CE/Agence suédoise de coopération et du programme multi-donneurs. Concrètement, cette séance a été utile pour aborder les problèmes actuels ayant trait à la planification des deux programmes au sein des groupes constitutifs, à leur mise en œuvre, à leur suivi et à leur compte rendu.

Les discussions qui ont suivi sur les politiques et le plaidoyer, animées par Farida Bena et Stephen Tan, responsables des politiques et du plaidoyer du POED, respectivement, visaient à clarifier le concept « d'universalisation de l'efficacité de la coopération pour le développement », en fournissant une définition du cadre de travail correspondant. Cette définition a été étudiée et approfondie par les unités en rapport avec le travail effectif de leurs groupes constitutifs. Dans une tentative de systématisation du travail de communication de la plateforme, la séance sur le volet Communication du POED a servi à passer en revue les différentes initiatives de communication du POED à plusieurs niveaux, et à solliciter des recommandations aux unités.

La discussion sur les protocoles du POED, la participation des membres et la sensibilisation a porté sur les protocoles de la plateforme à la lumière du processus de planification stratégique. Jodel Dacara, responsable des affiliations du POED, a présenté les lacunes et les enjeux actuels de la coordination au niveau des groupes constitutifs, tels qu'identifiés par le Secrétariat global, vis-à-vis des protocoles et de leur mise en œuvre dans la pratique. Les séances de travail en groupe ont donné lieu à des recommandations pour renforcer l'engagement, la participation et l'inclusion des membres. Eden Gallardo, chargée du renforcement des capacités au POED, a présenté les initiatives du POED dans ce domaine dans le cadre du programme d'action de la CE/de l'Agence suédoise de coopération, par régions et par secteurs. La séance de travail de groupe a permis de mettre en avant les détails de ces initiatives et de recueillir quelques idées préliminaires pour leur mise en œuvre.

La dernière séance a porté sur la gestion des performances du programme et sur la conformité. Roberto Pinauin, responsable de programme du POED, a mené la discussion en comparant les objectifs des deux programmes parallèles : le programme d'action de la CE/de l'Agence suédoise de coopération et le programme multi-donateurs. Il a présenté les progrès réalisés dans le travail de la plateforme à travers le cadre de gestion des performances et le cycle du POED en matière de planification, de suivi et d'évaluation. Roberto a clairement souligné les enjeux rencontrés par la plateforme, en particulier au niveau de l'élaboration des rapports, et a demandé aux différentes unités de mise en œuvre de fournir des recommandations et de prendre des engagements en vue de résoudre ces problèmes au cours de l'année.

Cette réunion s'est achevée sur une note positive, avec des recommandations visant à améliorer l'efficacité du travail de la plateforme. Les secrétariats ont constaté l'intérêt d'organiser des séances comme celle-ci à l'avenir pour accroître leur confiance mutuelle et favoriser le travail collectif pour atteindre les objectifs de la plateforme.





# Migration, diasporas et coopération pour le développement

Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter [ima2008@gmail.com](mailto:ima2008@gmail.com),  
[apmm@apmigrants.org](mailto:apmm@apmigrants.org)

Article de l'International Migrants Alliance (IMA) et de l'Asia Pacific Mission for Migrants (APMM)



Photo par International Business Times

Los pueblos están en movimiento. Pero en la mayoría de los casos, los movimientos en La population est toujours en mouvement. Mais dans la plupart des cas, les déplacements en masse sont provoqués par des facteurs économique, environnementaux, politiques et sociaux qui empiètent sur les droits fondamentaux des personnes déplacées et les rend beaucoup plus vulnérables aux abus, à l'exploitation voire à la violation même de leurs droits.

Actuellement, on estime que 250 millions de personnes vivent dans un pays autre que celui dans lequel elles sont nées. Cela représente 3,4 % de la population mondiale. Parmi l'ensemble des migrants internationaux, 6 % sont des réfugiés.

Les migrants et membres de la diaspora (appartenant à la population immigrée) se rendent généralement dans les pays plus développés d'Amérique du Nord, d'Europe et du Moyen-Orient, notamment dans les pays du Golfe. La plupart de ces personnes sont originaires de pays du Sud, c'est-à-dire de pays majoritairement sous-développés ou en voie de développement.

D'après les prévisions, les migrations vont poursuivre leur tendance à la hausse. Dans le même temps, suite à la persistance d'un certain nombre de conflits dans le monde (ainsi qu'au manque d'interventions déterminantes pour éviter les catastrophes liées au changement climatique émergent), les réfugiés continueront à chercher des endroits plus sûrs pour vivre.

Le sort des migrants, des membres de la diaspora et des réfugiés concernent un grand nombre de pays. Il s'agit de problèmes dans le pays d'origine et de destination, voire de transit, des causes du déplacement et de la situation des personnes déplacées, de la question du retour et des conditions nécessaires pour un retour en sécurité et viable, et de leurs droits en tant que citoyens de leur pays d'origine et en tant qu'individus (actifs sur le marché du travail, pour beaucoup d'entre eux) dans le pays où ils vivent et travaillent.

Le rapport existant entre les migrations et l'aide publique au développement (APD) n'a pas encore été étudié en profondeur. Toutefois, il est communément accepté que les migrations sont provoquées par des problèmes de développement dans les pays d'origine.

## L'APD et les migrations

En fait, en 2006, le premier dialogue de haut niveau des Nations unies sur les migrations internationales et le développement a abouti à la constatation suivante :

**Les participants ont estimé qu'il était indispensable de s'attaquer aux causes profondes des migrations internationales pour veiller à ce que les personnes migrent par choix et non par nécessité. Ils ont fait observer que les personnes qui émigraient le faisaient souvent pour des raisons de pauvreté, de conflit, de violation des droits de l'homme, de mauvaise gouvernance ou de chômage**

*(Assemblée générale des Nations Unies, 2006, p 2, alinéa II.9).*



Si elle est reconnue comme une nécessité, en raison de l'absence de moyens de subsistance suffisants et durables, du manque d'accès aux services sociaux, de l'existence de dangers et risques liés à l'environnement, et de l'impossibilité de vivre une vie paisible, alors la migration doit être considérée comme un baromètre du développement. Face à l'augmentation régulière du nombre de migrants internationaux (sans même compter les réfugiés), aucune mesure n'a été prise (notamment en tirant parti de l'APD) pour freiner les migrations forcées et promouvoir des déplacements qui soient un choix et l'exercice d'un droit.

Parmi les principaux pays bénéficiaires de l'APD dans le monde figurent également les principaux pays d'origine des migrants, à savoir l'Afghanistan, l'Inde, le Bangladesh, la Turquie, le Vietnam et la Palestine (Cisjordanie et Gaza). Bon nombre d'autres pays de départ tels que les Philippines, le Mexique et l'Indonésie, reçoivent eux aussi un volume considérable d'APD de la part des pays donateurs.

Bien que l'aide à elle seule ne suffira pas à résoudre les déplacements forcés, on ne tire même pas pleinement parti de son potentiel pour atténuer un tel phénomène. Bien au contraire, l'APD est souvent destinée à soutenir des programmes qui renforcent les conditions de détresse économique à l'origine des migrations forcées, ou n'est pas utilisée pour apaiser les conflits politiques qui donnent naissance à des flux massifs de réfugiés.

## Aide et réfugiés

La « crise des réfugiés » en Europe a donné lieu à une forte augmentation de l'APD, d'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En 2015, le budget de l'aide s'élevait à 131,6 milliards de dollars, soit 6,9 % de plus qu'en 2014.

Il faut toutefois souligner que les dépenses des pays membres de l'OCDE destinées à couvrir des frais liés aux réfugiés ont été incluses dans l'APD pendant la première année qui a suivi leur arrivée en masse. L'OCDE a déclaré que, si les 12 milliards de dollars qui ont été dépensés pour faire face à l'augmentation du nombre de réfugiés étaient soustraits du budget total de l'aide (APD), celui-ci n'aurait augmenté que de 1,7 %.

La part du budget de l'aide affectée à la prise en charge des réfugiés s'est élevée à 9,1 % en 2015, contre 4,8 % en 2014. Tandis que certains pays de l'OCDE, comme l'Australie, la Corée du Sud et le Luxembourg n'ont pas inclus les coûts relatifs aux réfugiés dans leur APD, d'autres comme l'Autriche, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède ont affecté 20 % de leur APD aux dépenses associées aux réfugiés.

Même si le fait d'affecter des fonds à la gestion des flux de réfugiés est une mesure louable, il est préoccupant que cette affectation de fonds se fasse au détriment de l'APD, étant donné que cette augmentation artificielle n'a dans la pratique pas été destinée à des projets de développement dans des pays sous-développés et en développement, censés contribuer à réduire les déplacements forcés des citoyens de ces pays appelés à devenir des réfugiés.

Les fonds envoyés par les migrants et les membres de la diaspora constituent le principal lien économique entre leur pays d'origine et leur pays de destination. En 2015, les transferts de fonds à l'échelle mondiale représentaient 601 milliards de dollars, dont plus des deux tiers étaient destinés à des pays en développement. Il est prévu que ces transferts continuent d'augmenter, pour se situer aux alentours de 610 milliards de dollars en 2016 et de 636 milliards de dollars en 2017.

Ces transferts tiennent le devant de la scène dans les débats intergouvernementaux sur le rapport entre les migrations et le développement, tout comme d'autres liens économiques que les migrants et membres de la diaspora entretiennent avec leur pays d'origine : visites, tourisme, investissements de capitaux et projets communautaires.

Malgré l'émoi des gouvernements au sujet des transferts de fonds (en raison de leur volume considérable, de leur résilience et de leur tendance à la hausse en dépit des économies fragilisées de certains pays, etc.), ce genre de débats ne doit pas ôter de l'importance aux discussions visant à formuler des décisions plus concrètes pour traiter les problèmes globaux des migrants sur le plan des droits de l'homme. Qui plus est, il incombe toujours aux gouvernements d'assurer durablement des possibilités d'emploi, associées à des salaires qui permettent de vivre, pour éviter que leurs citoyens aient à chercher du travail à l'étranger et pour réduire leur vulnérabilité à l'exploitation, aux violences, à la discrimination et à l'exclusion.

Les migrants et membres de la diaspora valent bien plus que le montant des fonds qu'ils transfèrent. Ils ont des préoccupations qui leur sont propres et apportent des contributions notables à leur pays d'origine et à celui de destination au-delà des transferts de fonds et des autres ressources financières qu'ils produisent.

**La coopération pour le développement doit par ailleurs cibler la résolution des conflits, la promotion de la paix et le renforcement de la sécurité aux frontières.**

**Aide et transferts de fonds**



Tandis que le Programme 2030 s'engage à obtenir des résultats positifs pour les migrants, tels qu'un travail décent, la lutte contre la discrimination et pour l'égalité des sexes, il est inquiétant de constater que les indicateurs choisis pour mesurer ces résultats sont davantage axés sur les cibles associées aux transferts de fonds. Pire encore, ces cibles sont intégrées au sein de l'objectif lié aux inégalités entre pays, ce qui pourrait être interprété au sens d'un développement fondé sur les transferts de fonds.

Le Programme 2030 (les ambitions mondiales pour un développement durable) promet qu'il n'y aura « aucun laissé pour compte ». Espérons que cette promesse établira les conditions nécessaires pour qu'aucune personne ne soit contrainte de partir.

## **Le programme d'action des migrants et membres de la diaspora sur la coopération pour le développement**

En octobre 2015, des représentants d'organisations mondiales, régionales et nationales, avec le soutien du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) se sont réunis à Istanbul, en Turquie, pour engager des discussions sur la place des migrants et des membres de la diaspora dans le discours de la coopération pour le développement.

Bien que ces discussions doivent être approfondies, en particulier pour évaluer l'impact de l'efficacité de la coopération au développement pour les migrants sur le terrain, cet atelier a tout de même permis de recueillir des informations qui serviront à définir le plaidoyer des migrants et des membres de la diaspora sur les problèmes du développement.

Pour l'IMA et l'APMM, la migration est un droit humain fondamental et, en tant que tel, les conditions qui permettent cette migration doivent être encouragées. Les migrants et membres de la diaspora possèdent des droits fondamentaux qui doivent être respectés tout au long du cycle de leur migration (dans les pays d'origine, de transit et de destination, et à leur retour).

À cette fin, l'IMA et l'APMM considèrent que : 1. L'aide doit être employée de sorte à créer des conditions favorables sans migration forcée ; 2. La participation des organisations de migrants et de la diaspora de base à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement doivent être renforcées ; 3. Les politiques relatives à la migration doivent être modifiées, afin de privilégier une optique de droits de l'homme et du travail, au détriment de l'approche axée sur la sécurité et les transferts de fonds, et ; 4. L'organisation et la prestation de services associés aux migrations par le secteur privé doivent être régulées.

**Pour l'IMA et l'APMM, la migration est un droit humain fondamental et, en tant que tel, les conditions qui permettent cette migration doivent être encouragées.**

Pour que la coopération au développement soit réellement efficace, elle doit conduire à la réduction (voire à la suppression) des causes de déplacement forcé, y compris des facteurs déclencheurs sur le plan économique, des conflits politiques, et des migrations induites par le changement climatique. Elle doit ouvrir la voie à une migration fondée sur les droits de l'homme et renforcer le potentiel des migrants (et de leurs familles) en tant qu'acteurs du développement, à la fois dans le pays où ils vivent et travaillent, et dans leurs pays d'origine, où ils peuvent décider de revenir.

En tant que secteur, les migrants et membres de la diaspora n'ont jusqu'à présent eu que très peu d'opportunités de prendre part aux discussions relatives aux politiques de développement, à leur élaboration, leur mise en œuvre et leur suivi. Au niveau international, on a recensé quelques occasions sporadiques pour les migrants et membres de la diaspora (en particulier pour les organisations de base) de dialoguer avec les gouvernements, mais les efforts déployés au niveau national pour les prendre en compte ont été très limités, voire nuls.

Dans les pays d'accueil, les migrants et membres de la diaspora sont exclus des consultations et processus officiels les concernant. Et cette exclusion est encore aggravée pour les migrants temporaires, dont les droits politiques et civiques sont grandement limités en raison de leur statut. Les gouvernements des pays d'origine n'ont par ailleurs pas fourni aux organisations de migrants et de la diaspora d'espaces suffisamment importants et pérennes pour leur permettre de prendre une part active dans l'élaboration de politiques for nation-building.

Suite à l'institutionnalisation d'un secteur des migrants et de la diaspora au sein du POED, l'IMA et l'APMM espèrent que ce secteur participera de manière étendue et active à la coopération pour le développement à tous les niveaux pour remédier aux problèmes rencontrés par les migrants et les membres de la diaspora, en tenant compte de leurs liens avec les problèmes des autres secteurs relatifs au développement.



*POED réunion en petits groupes sur les questions de migration et de diasporas, Réunion mondiale sur les migrants et la diaspora de l'homme et l'efficacité du développement*

# Renforcer les moyens de subsistance des femmes en milieu rural à travers leur autonomisation dans la gestion des terres de la communauté et la responsabilité dans les investissements agricoles au Ghana

(Article de NETRIGHT<sup>1</sup>)

<sup>1</sup> *Le Network for Women's Rights (NETRIGHT) au Ghana est un réseau de défense des droits des femmes et de la justice économique, qui œuvre pour promouvoir l'égalité des sexes dans les politiques nationales, dans les programmes et processus menés à l'échelle nationale et au-delà. Ce réseau est axé sur trois grands enjeux : la justice économique, les ressources naturelles (la terre et les ressources extractives - pétrole, gaz et mines) et la consolidation du mouvement.*

**L'exclusion des femmes est souvent liée à des questions économiques, socioculturelles ou religieuses, mais aussi à des problèmes d'ordre purement pratique qui affectent leur participation.**

## Introduction

Pour beaucoup de personnes dans le monde entier, le fait de pouvoir accéder à la terre ou de détenir des terres est un atout socio-économique important. La terre est essentielle au maintien des moyens de subsistance et à la création de richesse. Son importance réside par ailleurs dans le fait qu'elle procure une certaine sécurité à ses propriétaires et leur donne voix au chapitre. Cependant, les femmes et les hommes d'une même communauté ne bénéficient pas des mêmes possibilités d'accès, de contrôle et de propriété sur la terre, dont ils tirent pourtant tous leurs moyens de subsistance productifs.

Les femmes jouent plusieurs rôles dans le développement du territoire et la gestion des ressources naturelles en raison de leur implication dans l'agriculture, le jardinage, la collecte d'aliments ou la récolte du bois. Pourtant, elles sont souvent confrontées à une insécurité foncière sous plusieurs formes, à la fois en tant qu'épouses et dans leurs relations avec leur famille au sens large. En outre, les femmes et les autres groupes vulnérables sont souvent exclus de la gestion quotidienne des terres et de leur gouvernance à tous les niveaux, alors que les régimes de propriété foncière ont été intégrés dans des marchés plus vastes. L'exclusion des femmes est souvent liée à des questions économiques, socioculturelles ou religieuses, mais aussi à des problèmes d'ordre purement pratique qui affectent leur participation. Afin de garantir une représentation et une participation équitables à l'administration des terres, tous les segments de la population doivent faire preuve d'intérêt en ce sens.

Un projet intitulé « Strengthening rural women's livelihood opportunities through empowerment in community land stewardship and accountability in agricultural investments in Ghana » a par conséquent été commandé par NETRIGHT et financé par l'IIED en vue d'approfondir les connaissances actuelles et la compréhension des problèmes d'équité sur le plan de la gouvernance des terres afin de contribuer à la transformation des relations entre les sexes en octroyant aux femmes une participation accrue et en leur permettant de devenir propriétaire et de contrôler leur vie, leurs biens et leurs moyens de subsistance. Il visait également à fournir des informations probantes sur les possibilités de promotion d'une gestion équitable et inclusive des terres communautaires. En outre, il cherchait à favoriser une responsabilité descendante dans les investissements agricoles. Des données élémentaires ont été recueillies dans quatre communautés : Apemenim (région Ashanti), Bawjiase (région du centre), Dodowa (région métropolitaine d'Accra) et Wamale (région du Nord)

## Obstacles à la gouvernance des terres sur un pied d'égalité entre les hommes et les femmes

Les normes socioculturelles jouent un rôle majeur dans le lien que les femmes et les hommes entretiennent avec la terre. Dans de nombreuses cultures, les filles sont considérées comme des membres temporaire de la famille, appelés à la quitter le moment venu, c'est pourquoi elles ne se voient attribuer aucun droit foncier permanent. Ce sentiment est profondément ancré dans les cultures, à tel point qu'il existe des proverbes qui évoquent le fait que quand une femme donne naissance à une fille, elle perpétue la lignée d'une autre famille plutôt que celle de la famille qu'elle a rejoint en se mariant. L'accès des femmes à la terre repose donc sur la consanguinité (famille) et sur l'affinité (mariage). Le mariage donne aux femmes le droit aux ressources foncières, mais le décès de leur conjoint ou la dissolution du mariage annule souvent ce droit.

L'interaction entre le mariage et les enfants est également important en raison de la façon dont elle se manifeste par des liens de propriété. Les garçons sont considérés comme

un moyen crucial pour les femmes d'avoir accès à la terre, en particulier après le décès de leur mari, outre le fait d'accroître la légitimité au mariage et des enfants. Par-dessus tout, la bonne conduite de la femme est également prise en compte avant de lui accorder ce genre de privilèges.

D'autres défis socioculturels concernent les protocoles qui exigent des femmes qu'elles soient accompagnées d'un homme lorsqu'elles exécutent des transactions foncières, ainsi que la croyance voulant que les femmes ne doivent pas posséder de terres, ce qui les contraint à renoncer à contrecœur à leurs droits. Les croyances religieuses ont également joué un rôle important pour modeler le comportement des femmes et des hommes et la manière dont cela influe sur leur participation aux plateformes de gouvernance foncière. D'autres obstacles majeurs résident dans l'affirmation selon laquelle, en l'absence d'antécédents relatifs à la participation des femmes aux plateformes de prise de décision, celles-ci ne sont pas habilitées à rejoindre les plateformes de gouvernance, ainsi que la crainte de faire l'objet de menaces (réelles ou superficielles de la part de leurs adversaires masculins).

### **Le renforcement du rôle des femmes dans la gouvernance foncière**

Plusieurs projets et programmes visant à faciliter la participation des femmes aux plateformes de gouvernance foncières ont été mis en place par des acteurs étatiques et non étatiques. Au niveau national, la deuxième phase du projet d'aménagement du territoire a intégré des stratégies en faveur de l'égalité des sexes dans ses activités, notamment une collecte de données tenant compte de cet aspect, une participation inclusive aux séances de sensibilisation et de dialogue, une sensibilité aux questions de genre dans la conception et le suivi du projet, l'organisation de forums consultatifs pour les femmes occupant des postes de leaders traditionnels et la formation du personnel des institutions foncières aux questions de genre.

Au niveau communautaire, les ONG ont mis au point plusieurs interventions afin de remédier à certains obstacles spécifiques aux femmes. Au nombre de celles-ci figurent le projet d'octroi systématique de titres de propriété foncière Colandef/MiDA, qui vise à renforcer la sécurité foncière des différents utilisateurs et utilisatrices des terres du district d'Awutu-Senya dans la région centrale du pays, le programme de sensibilisation de la fondation Grassroots Sisterhood (GSF) relatif aux droits des femmes à la terre dans la zone traditionnelle des Nantong dans la région du Nord, le programme d'alphabétisation juridique WiLDAF pour les femmes et les leaders communautaires à Suhum dans la région de l'Est. En outre, le Centre de gestion des ressources foncières (LRMC) a élaboré des outils fonciers pour aider les conjointes et autres utilisatrices de terres à passer des accords de transferts de terres sécurisés. Citons aussi la mobilisation des leaders traditionnels sur les questions ayant trait à la terre par la Civil Society Coalition on Land's (CICOL). Il est important de noter que tous ces projets intègrent dès le départ le principe d'inclusion, ce qui renforce la participation des femmes. L'étude a révélé que ces projets ont réellement été bénéfiques pour les femmes, les hommes et les communautés concernées dans leur ensemble. Il est désormais possible d'établir des liens entre ces projets et de créer des synergies pour favoriser leur élargissement et leur reproduction dans un contexte donné.

### **Conclusion**

La gouvernance et l'administration foncières participatives sont importantes pour le maintien des moyens de subsistance de toutes les personnes qui dépendent de la terre pour vivre. Toutefois, les normes socioculturelles demeurent les piliers sur lesquels repose la participation aux pratiques de gouvernance foncière au niveau local. Traditionnellement, il est généralement exclu pour les femmes de prendre part aux plateformes interactives ayant trait à la terre. Par conséquent, une approche multidimensionnelle est nécessaire pour améliorer la participation des femmes aux plateformes de gouvernance foncière aux niveaux local et national. Il s'agit notamment pour les femmes d'accumuler des informations et d'approfondir leurs connaissances sur les droits à la terre, la gouvernance, l'administration et la gestion des terres, de créer des réseaux de femmes leaders dans l'ensemble du pays pour faciliter le partage d'informations, et de soutenir les stratégies des projets d'ONG faisant de l'inclusion des jeunes une priorité dans les programmes de sensibilisation afin d'encourager le transfert de connaissances d'une génération à la suivante.

**Traditionnellement, il est généralement exclu pour les femmes de prendre part aux plateformes interactives ayant trait à la terre. Par conséquent, une approche multidimensionnelle est nécessaire pour améliorer la participation des femmes aux plateformes de gouvernance foncière aux niveaux local et national.**

# 4 Forum inaugural du financement du développement : des opportunités manquées

(New York, 21 avril 2016) – Des préparatifs insuffisants, une plage de temps limitée et un document final décevant : tels sont les aspects qui ont marqué le forum inaugural du financement du développement (FDD) de l'ECOSOC. Ce forum, qui s'est déroulé du 18 au 20 avril 2016 au siège de l'ONU à New York, devait donner lieu au lancement d'un processus de suivi des conférences passées liées au financement du développement (à Monterrey, Doha et Addis-Abeba). Le FDD comprend les thèmes de la mobilisation des ressources nationales, des ressources publiques internationales (dont celles destinées à l'aide), du financement privé, de la dette, du commerce, des enjeux systémiques, de la technologie, de la disponibilité des données et du suivi.

Même si [les organisations de la société civile](#) se sont réjouies de la tenue du Forum, les lacunes de ce dernier ont porté ombrage au potentiel de l'examen annuel, censé contribuer à la résolution des problèmes structurels, à la réforme de la gouvernance économique mondiale et à l'avènement des changements nécessaires dans le système économique mondial conformément aux principes des droits de l'homme et du développement durable.

Ce premier Forum FDD n'a pas reposé sur un processus transparent de préparation (consistant simplement en deux réunions dénommées « retraites ») et sa durée a été réduite à trois jours au lieu des cinq journées initialement prescrites. Le temps insuffisant accordé au Forum n'a pas permis d'obtenir la perspective nécessaire pour concevoir le processus de suivi, en particulier l'élaboration d'un plan de travail à moyen terme pour les années à venir. Si le processus du FDD est primordial dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les pays en développement le considèrent comme un processus indépendant, alors que les pays développés comme le Japon, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États membres de l'Union européenne qui le voient comme un simple appendice au Programme 2030.

Le document final, intitulé « [conclusions et recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental](#) » et condensé en quatre paragraphes, manque de substance et n'est pas parvenu à mettre en avant les enjeux les plus urgents ni même à tirer parti des débats suscités lors du Forum. En tant qu'instrument destiné à faire le suivi de l'application des engagements pris en matière de financement du développement, le document final du Forum n'a pas réussi à énoncer des mécanismes clairs ni des mesures précises pour veiller à ce que des actions concrètes et déterminantes soient prises.

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter :*

[jmalonzo@iboninternational.org](mailto:jmalonzo@iboninternational.org)





Le 19 avril, au cours d'une séance d'information avec les OSC, le secteur des entreprises et d'autres acteurs institutionnels, les comodérateurs (Bénin et Croatie) ont admis que les négociations relatives à ce document final étaient ardues. Selon l'ambassadeur Jean-Francis Regis Zinsou du Bénin, alors que les pays en développement tenaient à inclure une série de questions, certains pays développés ne voulaient pas entrer en la matière souhaitaient simplement préparer le terrain pour les futurs forums.

Le Forum a également lancé le rapport de la première équipe spéciale interorganisations (IATF) sur le financement du développement, qui ne fait que structurer les engagements et points d'action du Programme d'action d'Addis-Abeba et expliquer de quelle manière l'équipe spéciale suivra leur mise en œuvre dans les années à venir. Les OSC ont demandé que, pour ses prochains rapports, l'IATF consulte des sources d'information plus variées et utilise les mécanismes de participation de la société civile.

Pour que le Forum réalise son potentiel et serve vraiment aux fins pour lesquelles il est conçu, il devrait être en mesure de traiter les problèmes mondiaux actuels sur le plan économique, politique, social et environnemental, en progressant notamment dans le domaine de la coopération internationale inclusive pour un système fiscal plus juste à l'échelle mondiale, des problèmes d'opacité financière récemment mis au jour par l'affaire des « Panama papers », et de l'établissement de normes internationales pour que toutes les modalités de financement du secteur privé et l'ensemble des acteurs concernés respectant les principes des droits de l'homme et du développement durable. Outre le suivi de la mise en œuvre, la promotion d'un programme d'action normatif doit être un élément clé du processus de suivi du financement du développement.

*\*IBON International s'engage pour le renforcement des capacités afin de promouvoir les droits des citoyens et la démocratie dans le monde entier. Cette organisation tisse des liens plus étroits entre les campagnes et actions de plaidoyer au niveau local et les grandes initiatives internationales, en mettant les enjeux liés au développement à l'ordre du jour sur la scène internationale, de sorte que les organisations de la société civile et les mouvements sociaux puissent s'engager dans leur pays.*

# Rapport de pays sur l'environnement favorable : rétrécissement de l'espace réservé à la société civile au Zimbabwe

Para obtener más información, póngase en contacto con [meja@roafrica.org](mailto:meja@roafrica.org)

L'étude sur l'environnement favorable aux OSC au Zimbabwe a été réalisée par la National Association of Youth Organizations (NAYO). Cette association nationale des organisations pour la jeunesse envisage un nouveau rôle pour les jeunes, renforcé et mieux défini, dans les processus de développement au niveau communautaire, national et régional. Le rapport de l'étude mentionne le document du Partenariat de Busan, qui affirme le rôle des OSC en tant qu'acteurs indépendants du développement et de plein droit, et met en avant les enjeux spécifiques au Zimbabwe, en particulier ceux ayant trait à l'environnement favorable et aux espaces de participation pour la société civile. L'avènement de la nouvelle constitution offre de nouvelles opportunités de renforcer le plan d'action en faveur de l'efficacité du développement au sein du pays, car cette constitution encourage la participation de la société civile, garantit la liberté de réunion et d'association, défend les droits de l'homme et favorise la bonne gouvernance. Tous ces facteurs sont importants pour l'engagement et la participation des OSC ainsi que pour leurs activités dans le domaine du développement. Le Zimbabwe a souscrit à plusieurs instruments relatifs aux droits de l'homme, parmi lesquels :

1. Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ;
2. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ;
3. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;
4. Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ; et
5. Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

Tous ces instruments apportent des garanties aux OSC et leur permettent de faire valoir leurs droits d'association, de réunion pacifique et d'expression, gage du bon déroulement de leurs activités et du progrès de leurs travaux.

Depuis 2013, le gouvernement actuel fait des efforts pour dialoguer avec les OSC, ainsi qu'avec la communauté internationale. Ainsi, les OSC du Zimbabwe ont par exemple été consultées dans le cadre du processus d'élaboration du plan d'action du Zimbabwe pour une transformation socio-économique durable (baptisé « ZimAsset »), qui s'est déroulé au dernier trimestre 2013. Toutefois, le gouvernement est actuellement en phase de redéfinir la législation et continue pour le moment de recourir à des lois adoptées dans le passé, dont certaines ont favorisé l'instauration d'un environnement restrictif pour les OSC.

Il est important de noter que le Zimbabwe a mis en place des cadres juridiques et politiques visant à réglementer les activités des OSC. Cependant, la plupart de ces mécanismes ont fait l'objet de vives critiques car ils limitent la marge de manœuvre des OSC. Voici quelques exemples de cette législation draconienne : la loi sur l'ordre public et la sécurité (POSA) et la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (AIPPA) qui œuvrent de concert pour restreindre la liberté de réunion et d'association, les médias et l'accès à l'information, sans oublier la loi relative au Conseil de la jeunesse du Zimbabwe (ZYC) et son quatrième instrument statutaire, qui limitent tous deux le droit des jeunes à la liberté d'association, entravant ainsi l'essor des mouvements de jeunes dans le pays, qui sont pourtant très dynamiques. En lien avec la prédisposition du gouvernement à miner le travail des OSC, le rapport souligne la situation critique des OSC travaillant au Zimbabwe, en évoquant plusieurs cas récents qui témoignent du besoin pressant de soutenir les OSC. Il dénonce la disparition d'Itai Dzamara, journaliste et militant des droits de l'homme, les arrestations récurrentes de responsables d'OSC et le déni du droit de réunion pacifique des OSC, tels que subi par l'association Women of Zimbabwe Arize (WOZA). Le rapport contient des recommandations fondées sur les meilleures pratiques repérées dans la région et les expériences vécues par les OSC qui ont participé au processus d'élaboration du rapport national.

Ce rapport a récemment été mentionné lors de la journée mondiale pour l'action qui s'est tenue au Zimbabwe, réunissant plus de 150 participants, avec pour invité d'honneur l'ambassadeur de l'UE et d'autres invités notables dont M. Cephas Zinhumwe de NANGO, M. Patson Dzamara, frère du militant Itai Dzamara qui a été enlevé, des représentants de 13 partis politiques, de l'Église, du secteur privé, des étudiants et des partenaires internationaux, entre autres.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#). Pour télécharger le rapport complet, cliquez [ici](#).



# Les ONG boliviennes s'efforcent de promouvoir une transparence et une efficacité accrues au sein de leurs institutions

## Union Nacional de Instituciones para el trabajo de Accion Social (UNITAS) - Bolivie

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : [direccionunitas@redunitas.org](mailto:direccionunitas@redunitas.org)

Une formation nationale à l'attention des animateurs d'OSC intitulée « Les ONG et leur efficacité en tant qu'acteurs du développement » s'est déroulée à La Paz du 3 au 6 mai. Cette initiative fait suite au processus promu par l'Union nationale des institutions pour le travail d'action sociale (UNITAS), en tant que point focal pays du POED dans le cadre du projet « Renforcement de la société civile : amélioration de la participation démocratique grâce à une efficacité et une transparence accrues », accompli avec le soutien de Welthungerhilfe – Agro Action Allemagne.

La formation s'est inspirée du Guide du praticien pour la mise en œuvre du cadre international de l'efficacité des OSC en matière de développement, mis au point par l'ancien Forum ouvert. Ce guide repose sur une méthode validée à l'échelle mondiale visant à aborder plusieurs situations et réalités à l'aide d'éléments éducatifs et récréatifs. Il vise à permettre de comprendre, d'identifier et de s'approprier chaque Principe d'Istanbul pour leur mise en œuvre au niveau de l'organisation, ainsi que d'utiliser plusieurs mécanismes pour promouvoir un environnement favorable aux OSC.

Le processus de formation visait à promouvoir une plus grande légitimité et la viabilité institutionnelle dans le contexte actuel. Il a commencé par mobiliser les participants à travers une analyse dynamique, des vidéos, des activités de plein air et de réflexion collective, et s'est achevé avec la réalisation des résultats escomptés. Une trentaine de représentants de 14 plateformes et réseaux nationaux d'ONG ont ainsi pu renforcer leurs compétences et leurs capacités pour la mise en œuvre du cadre international.

## Des OSC mexicaines dans le deuxième cycle de suivi des engagements de la coopération efficace au service du développement<sup>1</sup>

### DECA and Equipo Pueblo – Mexique

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : [aurabecerra@equipopueblo.org.mx](mailto:aurabecerra@equipopueblo.org.mx)

<sup>1</sup> Article tiré du rapport du point focal pour le Mexique : DECA, Equipo Pueblo, présenté en avril 2016, dans le cadre de l'initiative du POED

<sup>2</sup> L'enquête a été réalisée dans le respect de la méthodologie prévue et des questions suggérées pour ce processus à l'échelle mondiale, d'après le Guide de suivi 2015-2016 et le document mettant en avant les enjeux spécifiques à la société civile.

DECA et Equipo Pueblo, points focaux du POED au Mexique, ont participé au deuxième cycle de suivi des engagements de la coopération efficace au service du développement. Plusieurs sources officielles ont été consultées afin d'établir un cadre de référence sur les flux de l'aide au Mexique. Un sondage a été élaboré en vue d'une consultation en ligne, centrée sur l'indicateur 2 et sur les indicateurs 3, 7 et 8 de la méthodologie prévue. Cette enquête, qui comprenait 25 questions, a été envoyée à des OSC, des réseaux thématiques, des chercheurs et des experts œuvrant dans le domaine de la coopération pour le développement.<sup>2</sup>

Ces OSC se livrent au suivi de la mise en place du Programme de développement durable à l'horizon (Programme 2030), du financement du développement et du Sommet mondial sur le développement et le changement climatique. Toutes ces organisations sont structurées de sorte à assurer le suivi des négociations intergouvernementales sur les ODD menées à l'ONU.

D'autre part, des séances de lobbying ont eu lieu auprès de deux institutions du gouvernement fédéral, concrètement

du ministère des Affaires étrangères : i) la Direction générale de la liaison avec les organisations de la société civile (DGVOSC) et ii) l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID) afin d'étudier la possibilité d'entreprendre des actions conjointes. Le 2 avril, dans les locaux du ministère mexicain des Affaires étrangères, un Forum de la société civile a été organisé pour présenter et valider les résultats de l'enquête en ligne. Ce forum a réuni les principales organisations travaillant sur le sujet, des réseaux d'OSC et des experts venus du milieu universitaire, ainsi que le point focal du Conseil social de l'Agence et des représentants de l'AMEXCID et de la DGVOSC, qui ont fait état des démarches du gouvernement dans le cadre du deuxième cycle de suivi.

Le processus a reposé sur la méthodologie du guide de suivi et a suivi les questions suggérées pour l'indicateur 2 (quatre modules), ainsi que les autres questions relatives à l'indicateur 3 sur le dialogue public-privé (DPP), les examens inclusifs (indicateur 7) et l'égalité des sexes (indicateur 8).

### **Principaux résultats relatifs à l'environnement favorable aux OSC**

Les remarques générales sont structurées conformément à l'ensemble de 25 questions fournies :

En ce qui concerne l'indicateur prioritaire, les organisations constatent que les possibilités de participation à la définition des priorités, des objectifs et des cibles de l'aide au développement dans le pays existent mais sont encore limitées. Elles ont lieu au cas par cas et n'incluent pas l'ensemble des acteurs/secteurs. Les espaces ou mécanismes (conseils) possibles ne sont pas obligatoires. Par conséquent, les possibilités réelles d'incidence sont faibles.

#### **PREMIER MODULE.**

##### **Un espace pour un dialogue multi-parties prenantes sur les politiques nationales de développement**

Le gouvernement mexicain dialogue avec les OSC à travers des consultations occasionnelles ou menées au cas par cas, ce qui implique que les espaces ou mécanismes actuellement utilisés n'ont pas suffisamment de force institutionnelle pour leur permettre de présenter leurs points de vue et propositions. Parmi les organisations interrogées, 25 % n'ont identifié aucun espace de consultation. Des possibilités occasionnelles de formation ont été identifiées pour un dialogue multipartite, mais 40 % des répondants ne les connaissaient pas, ce qui implique que les possibilités d'influencer les politiques publiques sur l'aide sont limitées et sélectives.

#### **DEUXIÈME MODULE.**

##### **L'efficacité de la contribution des OSC au développement : redevabilité et transparence**

Le fait qu'un peu plus de la moitié seulement des répondants aient identifié des mécanismes chargés de veiller à la transparence et la responsabilité des OSC est révélateur : les rapports que les OSC mexicaines doivent présenter n'ont pas de visibilité ou ces informations ne sont pas publiées sur les sites Web. Plus de la moitié (54 %) des répondants pensent que les OSC présentent effectivement des rapports sur leurs états financiers.

## **Indicateur 2**

**Évaluation de l'environnement favorable aux OSC. La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement**

### **TROISIÈME MODULE.**

#### **L'aide publique au développement avec les OSC**

Les fournisseurs de l'aide ne sont consultés que de manière occasionnelle ou au cas par cas, et certains répondants pensent que ces consultations n'ont jamais lieu. Les OSC considèrent généralement qu'aucune politique ou mesure n'est prise pour créer un environnement favorable aux OSC, tout du moins de manière durable. Parmi les répondants, 30 % considère que la création de cet environnement favorable ne figure pas à l'ordre du jour des dialogues politiques ou que trop peu d'efforts sont faits en ce sens.

### **QUATRIÈME MODULE.**

#### **L'environnement juridique et réglementaire**

Dans ce cas, un cadre juridique et réglementaire est reconnu et permet aux OSC d'opérer, mais leurs droits ne sont pas respectés de manière équitable et suffisante. Par ailleurs, ce cadre ne facilite pas leur accès aux ressources. Un pourcentage élevé (71 %) des répondants estiment qu'un tel cadre marginalise certains groupes.

Les questions visent à évaluer la portée, l'inclusivité et la transparence des dialogues public-privé (DPP). Il faut noter que près de 75 % des répondants doutent que les DPP soient capables d'inclure tous les intervenants du secteur privé, qui ne sont pas transparents. Peu de répondants considèrent que ces dialogues se déroulent dans le cadre de la planification du développement par le gouvernement.

Dans le pays, il est rare que les acteurs non gouvernementaux et les autorités locales participent aux examens portant sur la coopération. Lorsqu'ils ont lieu, les exercices d'évaluation ne sont pas diffusés de manière officielle et en temps opportun.

Un certain nombre d'OSC effectuent un suivi du budget et des dépenses réalisées en faveur de l'égalité entre les sexes, mais près de la moitié des répondants pensent que ce suivi doit être systématisé. Les organisations ont parfois l'occasion de présenter leur point de vue, mais le gouvernement ne parvient toujours pas à identifier de manière efficace les priorités pour définir les ressources destinées à l'égalité des sexes et au progrès de la situation des femmes.

### **Indicateur 3 :**

**Engagement et contribution du secteur privé au développement**

### **Indicateur 7 :**

**La responsabilité (redevabilité) mutuelle entre les acteurs de coopération pour le développement est renforcée par le biais d'examen inclusifs**

### **Indicateur 8 :**

**Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes**



## Tendances et défis

Les résultats du suivi confirment que l'instauration d'un contexte favorisant la participation des OSC, assorti d'un cadre juridique acceptable les reconnaissant comme acteurs d'intérêt public, ne suffit pas, compte tenu des différentes dimensions d'un environnement favorable : (i) économique -- en rapport avec les ressources dont elles ont besoin pour être performantes, (ii) politique-- reconnaissant la liberté d'association et créant des espaces de dialogue entre le gouvernement et la société civile, et (iii) culturelle -- degré de reconnaissance ou d'acceptation de la société civile elle-même.

Des progrès ont été réalisés dans le pays, mais ils ne sont pas suffisants pour affirmer que des mécanismes sont effectivement en place pour le suivi des engagements de Busan. Cependant, un nombre grandissant d'organisations ou de réseaux régionaux, tels que ceux auxquels Equipo Pueblo participe (ALOP et Mesa de Articulación de Asociaciones Nacionales y Redes de ONGA LAYC), ont qualifié le cadre de l'environnement favorable de référence pour évaluer les conditions de travail des OSC au Mexique et la façon dont elles interagissent avec l'administration à l'échelle fédérale ou locale.

Il faut souligner que, ces dernières années, des expériences et des mécanismes intéressants de participation de la société civile ont vu le jour au sein des nouveaux processus régionaux/mondiaux, et ont été officialisés par le ministère des Affaires étrangères, institution responsable de la politique étrangère du Mexique.

Le maintien de ces espaces ou mécanismes est un véritable défi au quotidien, alors que le roulement des fonctionnaires et des représentants du gouvernement, et/ou à la modification constante des règles de participation, met en péril la qualité de leur gestion et, plus important encore, la participation même de la société civile et ses possibilités de plaider.

Une recommandation évidente consiste à continuer de promouvoir et de soutenir les processus lancés par les OSC dans chaque pays pour améliorer la qualité de leur participation, ainsi que la qualité du dialogue politique, afin de créer des espaces efficaces pour le plaidoyer et la responsabilité. Notre pays participe à plusieurs processus mondiaux où des décisions stratégiques sont prises concernant le développement du pays à différents niveaux. Les OSC s'investissent dans ces processus au Mexique. Elles ont participé activement au sommet des chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'à ceux relatifs à l'environnement, au financement du développement, aux ODD et au Programme 2030, entre autres. Cela montre l'intérêt et le dynamisme de la société civile mexicaine qui, avant les négociations dans ces espaces régionaux, prend position et propose des alternatives au gouvernement.

# 6 Histoires de secteurs

## Jeunes

Pour plus d'informations, veuillez contacter : [cordiesiks@gmail.com](mailto:cordiesiks@gmail.com).

### Le Kenya organise une formation à l'efficacité du développement à l'intention des organisations pour la jeunesse

La National Association for Youth Organisations-Africa (Association nationale des organisations pour la jeunesse – Afrique, NAYO), qui fait actuellement office de coordonnateur mondial du POED pour le secteur des jeunes, a réuni au Kenya plusieurs autres organisations africaines pour la jeunesse à l'occasion d'une formation à l'efficacité du développement. La NAYO, représentée par son coordonnateur sectoriel M. Macdonald Munyoro, devrait en outre organiser une formation régionale pour la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et à l'échelle nationale afin de permettre aux jeunes de mieux comprendre les enjeux associés à l'efficacité du développement afin d'engager un dialogue politique efficace avec le gouvernement.

### Définition de la feuille de route de la jeunesse pour les ODD

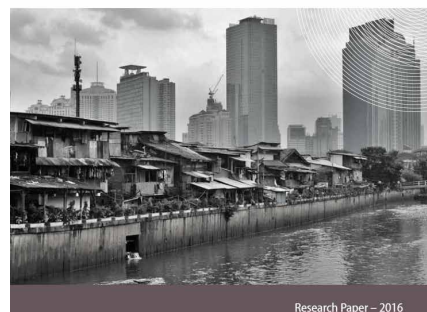
Plus de 100 organisations de jeunes se sont réunies dans les bureaux de la NAYO pour définir la voie à suivre concernant les ODD au Zimbabwe. Comme l'a noté le Secrétaire général de l'ONU, la jeunesse constitue l'élément de base d'une mise en œuvre réussie des ODD. La création d'une plate-forme de la jeunesse baptisée Youth4SDGs (la jeunesse pour les ODD) a été évoquée, avec la NAYO pour coordonnatrice et le secteur des jeunes de NANGO en tant que conseiller. Environ sept organisations ont été désignées pour faire partie du Comité de coordination du groupe des jeunes. Ces organisations représentent entre autres les associations communautaires de jeunes, les jeunes vivant avec un handicap, les réseaux de jeunes, les étudiants et les enfants. La plate-forme devrait lancer un programme de vulgarisation à l'échelle nationale, afin de sensibiliser l'ensemble des jeunes du pays à l'importance des ODD, tout en exigeant des responsabilités au gouvernement pour la mise en œuvre de ces derniers. Le groupe de travail de Youth4SDGs travaillera également avec #YouthPower et NAYO afin de maximiser l'impact de ses activités.

## Travailleurs

### Nouvelle publication : L'efficacité de développement du soutien au secteur privé par le biais des fonds APD



The development effectiveness of supporting the private sector with ODA funds



Research Paper – 2016

L'aide au développement passe de plus en plus par les Institutions de financement du développement. Ces institutions nationales sont particulièrement sollicitées quand l'aide au développement est utilisée pour libérer d'autres fonds, une pratique connue sous le nom de levier financier. Lorsqu'ils sont utilisés correctement, ces outils peuvent permettre le renforcement et la croissance des secteurs de l'économie de pays en développement qui sans eux n'attireraient pas les investissements. Cette publication souligne toutefois un certain nombre de lacunes inquiétantes dans le mode de fonctionnement de ces institutions, qui pourraient compromettre les objectifs de développement internationaux.

Ce nouveau rapport intitulé « L'efficacité de développement du soutien au secteur privé par le biais des fonds APD » analyse neuf Institutions de financement du développement (IFD). Cinq études de cas ont permis de contextualiser l'étude, qui conclut que les IFD ne sont pas suffisamment équipées dans trois domaines vitaux :

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

[paola.simonetti@ituc-csi.org](mailto:paola.simonetti@ituc-csi.org)

**Pour se faire une opinion correcte et indépendante des impacts du développement sur le terrain, il est nécessaire de mettre en place des normes de performances et des systèmes de contrôle accessibles.**

**Les parties prenantes doivent avoir accès à l'information essentielle et des procédures de plainte doivent être systématiquement mises en place pour que les opinions des bénéficiaires puissent être entendues.**

## **L'appropriation**

La promotion de l'appropriation au niveau local est souvent identifiée comme l'un des piliers fondamentaux des projets de développement. En contradiction flagrante avec ce principe, la majorité des IFD analysées possédaient des politiques qui privilégiaient le soutien des intérêts du pays donateur. Dans le cas de COFIDES (Espagne) et celui d'OPIC (États-Unis), elles vont même jusqu'à exiger que tous les investissements auxquels elles consentent bénéficient à leurs entreprises (donatrices) nationales. Le fait que ces deux IFD figurent parmi les seules à être en partie détenues par des intervenants nationaux privés n'est pas une coïncidence. Ce genre d'influence de la part de donateurs privés doit être abordé car elle crée une tendance qui peut de toute évidence compromettre les intérêts de développement. Le concept d'appropriation s'étend également à la définition des objectifs des projets. Aucune des IFD ne requiert cependant la consultation des gouvernements des pays en développement ou des partenaires sociaux locaux pour définir les objectifs d'un projet.

## **Les résultats de développement**

Pour se faire une opinion correcte et indépendante des impacts du développement sur le terrain, il est nécessaire de mettre en place des normes de performances et des systèmes de contrôle accessibles. Il existe à l'heure actuelle une dépendance trop forte à l'auto-reporting et à des indicateurs de suivi limités. On s'interroge également sur la possibilité pour les travailleurs de s'organiser et d'exprimer leurs revendications envers l'organisme pertinent. Cela reflète une approche plus large des IDF, qui distingue normes du travail et objectifs de développement. Cette perspective est symptomatique d'un mépris généralisé des intérêts des travailleurs dans les IFD, qui s'illustre également par le fait qu'aucune de ces institutions n'exige la présence d'un représentant des travailleurs au conseil d'administration. Il est largement reconnu que les centres financiers offshore ont un impact négatif sur les pays en développement. Il est incroyable que 75 % des investissements de CDC (Royaume-Uni) soient passés par des juridictions figurant parmi les 20 les plus opaques.

## **La responsabilité mutuelle**

Entretemps, la responsabilité est unilatérale. Les parties prenantes doivent avoir accès à l'information essentielle et des procédures de plainte doivent être systématiquement mises en place pour que les opinions des bénéficiaires puissent être entendues. Les normes de reporting sont globalement insuffisantes, ce qui met en péril la transparence du travail des IFD.

À la lumière de ces résultats, les performances actuelles des IFD sont insatisfaisantes. Des exemples de bonnes pratiques peuvent ouvrir la voie à une approche durable de l'utilisation des outils financiers pour le développement. Nous joignons notre voix à cet appel.

## **Nouvelle publication : La déclaration du grand groupe des travailleurs et des syndicats au HLPF**

Le Forum politique de haut niveau (HLPF) se tiendra du 11 au 20 juillet 2016 à New York. Il a pour mission de fournir des orientations, une direction et des recommandations politiques sur la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, de consigner les progrès réalisés, d'encourager des politiques cohérentes étayées par des informations probantes, des preuves scientifiques et les expériences vécues au niveau des pays, ainsi que d'étudier les nouveaux enjeux et les problèmes émergents.

Les inégalités croissantes dans le monde sont probablement les obstacles les plus imposants à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) énoncés dans le Programme 2030. Personne ne devrait être surpris d'apprendre que l'aggravation des inégalités a été accompagnée d'une érosion des institutions qui réglementent le travail. Il existe d'innombrables exemples du rôle que le dialogue social peut jouer afin d'aider à inverser cette tendance et à lutter contre les inégalités.

**Pour qu'il n'y ait « aucun laissé pour compte », il faut nécessairement lutter contre les inégalités. La déclaration du grand groupe des travailleurs et des syndicats au HLPF examine quelles sont les étapes à entreprendre dans cette lutte.**

## **Présence syndicale à la réunion de la CEE-ONU relative au suivi et à l'examen du Programme 2030**

Joan Lanfranco, du Réseau syndical de coopération au développement (RSDC), et Goda Neverauskaite, du Conseil régional paneuropéen (CRPE) de la CSI et de la CES, ont participé à la réunion du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) qui s'est tenue le 10 mai 2016 à Genève et dont les participants ont discuté des projets de la région pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable (ODD).

Les participants à la réunion ont discuté du suivi et de l'examen à l'échelle régionale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le but de compléter les activités mondiales de suivi du Forum politique de haut niveau qui se déroulera à New York en juillet 2016. Les discussions ont principalement tourné autour des programmes et des premières mesures des gouvernements des États membres de la CEE-ONU destinés à mettre en œuvre et à suivre les ODD, basés sur les résultats d'une enquête régionale sur les ODD ; elles ont aussi abordé les futures modalités des examens régionaux. Quatre États de l'Union européenne vont fournir des révisions volontaires de leurs mise en œuvre et suivi des ODD ; il s'agit de l'Estonie, de la Finlande, de la France et de l'Allemagne. La Suisse, le Monténégro et la Norvège, non membres de l'UE, se porteront également volontaires au HLPF.

Au niveau de la mise en œuvre des ODD, les délégués nationaux ont relevé le besoin d'une plus grande cohérence entre la CEE-ONU et l'Union européenne, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales, comme l'OCDE et le Conseil de l'Europe. Tous se sont aussi accordés pour que la CEE-ONU serve de plateforme d'échange aux États membres en termes de mise en œuvre et d'examen par les pairs.

La société civile, y compris les syndicats, a mis en doute le degré de préparation de la plupart des pays de la CEE-ONU à mettre en œuvre le Programme 2030 et a souligné le manque de participation de la société civile dans les projets de mise en œuvre à l'échelle nationale. Les organisations de la société civile ont demandé qu'à l'instar du système mis en place au sein des Nations Unies, de grands groupes et d'autres parties prenantes participent aux futures réunions régionales afin de garantir la transparence du processus. Vous pouvez lire la position commune des organisations de la société civile ici.

Les syndicats ont exigé que le suivi et l'examen du Programme 2030 se fondent sur la responsabilité mutuelle et l'appropriation démocratique pour garantir une véritable participation et veiller à ce que le dialogue social soit un pilier pour garantir l'adhésion aux processus politiques. Le mouvement syndical a clairement fait savoir qu'il se mobiliserait à l'échelle nationale, régionale et mondiale en faveur d'objectifs identiques : veiller à ce que les travailleurs et leurs familles bénéficient d'une vie et d'un travail décent dans un environnement sain, tout en satisfaisant aux besoins et en garantissant des possibilités pour les générations futures. Vous pouvez lire la position syndicale ici.

La prochaine session de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, du 25 au 27 avril 2017, fera office de Forum régional pour le développement durable l'année prochaine.

# La Confédération syndicale des Amériques (CSA) adopte une résolution sur les politiques de développement

Lors de son congrès annuel qui s'est tenu du 26 au 29 avril, la Confédération syndicale des Amériques (CSA) a adopté une résolution sur les politiques de développement. Cette résolution met en avant cinq principes à la base de ce genre de politiques (la résolution 04 est disponible en français à la page 177 du [document final du congrès](#)) :

- a. Le rôle central de l'État dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de développement
- b. Le potentiel offert par les différentes formes de coopération (Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire) pour promouvoir les droits de l'homme et remodeler les asymétries historiques entre le Nord et le Sud.
- c. La nécessité d'effectuer des évaluations fondées sur un large éventail d'indicateurs.
- d. Le rôle de la Plateforme de Développement pour les Amériques (PLADA) en tant que référence incontournable pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de développement et de la coopération des États.
- e. L'engagement à renforcer la coopération syndicale dans le domaine du développement, en tant que moyen décisif de formation, de partage de l'information et de définition des stratégies en vue de renforcer l'influence des syndicats sur les politiques de développement et de coopération.





# Bulletin de la communauté

## Lancement du rapport 2015 du POED au public !

En 2015, le POED s'est engagé de manière significative dans les processus du Partenariat mondial et du programme de l'après-2015. Les efforts de la plateforme pour influencer les discussions politiques et pour participer aux négociations ont porté leurs fruits, en promouvant davantage la mise en œuvre d'une coopération efficace au service du développement à tous les niveaux. Parmi ces résultats notables figuraient la reconnaissance du besoin d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme et sur l'inclusivité dans la prise de décision et les dialogues multipartites. Outre les activités portant sur l'engagement et le plaidoyer politiques, des initiatives de renforcement des capacités ont été organisées auprès des groupes constitutifs de la plateforme. Les principes de l'efficacité et de la responsabilité des OSC en matière de développement ont été diffusés en permanence auprès des groupes constitutifs de la plateforme par le biais d'une série de formations et d'ateliers sur ces sujets. Cela a attiré l'attention des membres sur la nécessité de mettre en œuvre les principes d'Istanbul et le cadre international pour l'efficacité des OSC en matière de développement.

Même si 2015 a été une année charnière du point de vue du développement, l'efficacité de ce dernier dans la pratique reste un défi pour 2016, en particulier en vue de la deuxième réunion ministérielle de haut niveau du PMCED à la fin de l'année.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le [Rapport au public 2015](#).

Ce rapport est disponible en anglais, en français et en espagnol.

## L'année 2015 passée en revue : l'efficacité du développement dans le Partenariat mondial et le Programme 2030



### RAPPORT AU PUBLIC

CAMPAGNE PERMANENTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN FAVEUR D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT EFFICACE

2015

# Il est désormais possible de présenter des candidatures pour participer à la deuxième réunion de haut niveau (HLM2)

Le POED a lancé un appel à candidatures pour les OSC désireuses de participer à la deuxième réunion de haut niveau (HLM2) du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), qui se tiendra à Nairobi, au Kenya, du 28 novembre au 1er décembre 2016.

**La date limite de présentation des candidatures est fixée au 1er août.**

Pour de plus amples informations sur la procédure et les critères de sélection, veuillez vous reporter au document intitulé « Processus de sélection de la délégation du POED », que vous trouverez sur le site Web du POED.

Si vous souhaitez participer à la HLM2 du PMCED et aux autres événements pour les OSC, merci de bien vouloir remplir les trois formulaires (annexes 1 à 3) et de les envoyer à votre secrétariat régional ou au représentant de votre secteur/groupe constitutif.

Les organisations non membres du POED sont priées d'envoyer leurs formulaires une fois remplis au Secrétariat global, à l'intention de la coordonnatrice mondiale du POED, Reileen Dulay ([secretariat@csopartnership.org](mailto:secretariat@csopartnership.org)).

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

## Prochaines activités du POED

**Le POED au Forum social mondial 2016  
Montréal, Canada**

**Les Principes d'Istanbul, cinq ans plus tard (IP+5) : l'efficacité et la responsabilité de la société civile en matière de développement dans un paysage changeant**

À travers son groupe de travail sur l'efficacité des OSC en matière de développement, le POED organisera une activité d'une journée dans le cadre du Forum social mondial (FSM) à Montréal, au Canada, qui se tiendra du 9 au 14 août 2016. Le POED profitera de l'occasion pour divulguer les Principes d'Istanbul et discuter des enjeux liés à l'efficacité et la responsabilité des OSC.

**Réunion du Comité de coordination du POED  
25 novembre 2016**

Le FSM est le plus grand rassemblement de la société civile et des mouvements sociaux visant à trouver des solutions aux problèmes de notre temps. Depuis ses débuts en 2001 au Brésil, le FSM se veut un espace de réunion ouvert invitant à la réflexion, au débat démocratique, à la formulation de propositions, au partage d'expériences et à l'établissement de liens pour une action plus efficace, de la part de groupes et de mouvement de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital, et qui s'engagent à bâtir une société planétaire favorisant les relations fructueuses entre les êtres humains, ainsi qu'entre ceux-ci et la planète.

Cette activité d'une journée sur l'efficacité et la responsabilité des OSC comportera plusieurs volets : (a) des contributions et des débats ouverts en séance plénière, dont des présentations sur la recherche-action menée sur l'efficacité et la responsabilité des OSC en matière de développement ; (b) un stand d'exposition/ de vente pour présenter plusieurs initiatives liées aux Principes d'Istanbul ; et (c) des équipements sur place pour permettre aux organisations d'effectuer leur propre auto-évaluation selon la checklist des Principes d'Istanbul et de rejoindre la campagne #accountable2people.

**Quatrième réunion  
du Conseil global du  
POED  
26 novembre 2016**

L'événement du POED au sein du FSM sera dirigé par le groupe de travail sur l'efficacité des OSC en matière de développement, en étroite collaboration avec le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCIC). Cette activité se veut le fer de lance d'une initiative plus importante qui sera organisée à l'occasion des Journées des OSC sur l'efficacité et la responsabilité en matière de développement, prévues pour 2017.

# À Noter

## **Neuvième édition du Forum des ONG de la mer Noire (31 octobre – 2 novembre 2016)**

La neuvième édition du Forum des ONG de la mer Noire se tiendra du 31 octobre au 2 novembre 2016. Elle s'appuiera sur les conclusions des éditions précédentes et favorisera la consolidation de ses dix groupes de travail thématiques conformément au Cadre stratégique pour la coopération de la société civile dans la région de la mer Noire, mis au point l'année dernière.

En outre, le Forum des ONG de la mer Noire accueillera la réunion de la région Europe du POED. Il poursuivra ainsi sa collaboration avec le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) pour donner plus de visibilité au plan d'action sur l'efficacité du développement au niveau régional, tout en centrant le débat sur les enjeux les plus importants pour la région de la mer Noire dans le contexte global du développement.

Cette année encore, l'environnement favorable aux OSC sera un thème majeur du Forum des ONG de la mer Noire, alors qu'il se présente comme une priorité transversale du cadre stratégique pour la coopération de la société civile dans la région, étant donné qu'il est une condition sine qua non de la promotion du développement et de la mise en place d'initiatives de coopération régionale.

Cet événement se déroulera dans l'un des pays de la mer Noire participant au Forum des ONG de la mer Noire. Le lieu définitif, le programme et la note conceptuelle de l'événement, ainsi que des renseignements sur la procédure d'inscription, seront disponibles prochainement. Veuillez consulter notre site Web et notre page Facebook régulièrement.

Pour de plus amples informations, veuillez nous contacter :  
[forum@blackseango.org](mailto:forum@blackseango.org).